

[Text]

and considering what are the concerns here. If we did that, then we could draft provisions. In the absence of that, however, everything is opened up. There is some confusion, frankly, as to what was the purpose of these regulations in the first place.

There is a reference to access to the buildings, but, on the other hand, what was mentioned in the house was access by firefighters and emergency vehicles. Until we know exactly what the purpose and concerns are, it is fairly difficult to draft new provisions.

Mr. Kaplan: In my experience, which is a little stale at this point, we have in the past made recommendations about regulations that have hundreds and hundreds of cases outstanding or orders made or taxes imposed under them. All of them can be appealed and dealt with. We have not let that stop us. I think this is another case that you might say touches more closely to fundamental freedoms, but there are so many precedents for us dealing with basic regulations that are in effect that I do not think we should wait.

The Joint Chairman: I think there is a distinction between the principles involved and the facts in two separate cases. In my view, if we could steer clear of the two actual cases and stay with the principles involved and with the regulations in their legalistic sense and framework, that would be best. I think Mr. Kaplan's point is correct. We deal with this sort of thing all the time. We make decisions or have departments revoke regulations when people have already paid fees under them—we do that all the time.

We will send the letter. Perhaps the next question we should discuss is: Where do we go from here? The phrase is "revoked at once". There is no requirement for an immediate answer and who knows what the answer will be? The summertime is coming and there will be a lot of crowds on the hill. Does anyone have any ideas as to what if anything we should be proposing or thinking about in following up on this letter? Indeed, should we do nothing and wait for a response? I am just seeking an opinion. Does anyone have any ideas on what we should be doing, if anything, pending a response?

Mr. Domm: Mr. Chairman, perhaps after a reasonable length of time we could review the response, should we receive one. We probably will not, since the matter is before the courts. I do not think there is a lot we can do until one of a couple of things happen. Either they will indicate they do not wish to deal with it at this time because it is before the courts or they will respond to our questions directly, indicating that they are going to do something.

The Joint Chairman: Perhaps, since we have now decided to have a meeting on August 14, we could add an addendum to the letter requesting the courtesy of a response by no later than, shall we say, the end of July, so that this matter can be brought forward at that meeting.

[Traduction]

Bureau de régie interne afin de voir quelles sont leurs préoccupations. Si cette démarche avait été suivie, il aurait été possible de rédiger d'autres dispositions. Étant donné que ce n'est pas le cas, toutes les options sont toutefois ouvertes. Pour parler franchement, il existe une certaine confusion quant à l'objectif premier de ce règlement.

On parle de l'accès aux édifices, mais d'un autre côté, on a parlé en Chambre de faciliter l'accès aux pompiers et aux véhicules d'urgence. Tant que nous ne savons pas exactement quels sont les objectifs et les préoccupations à cet égard, il est assez difficile de rédiger de nouvelles dispositions.

M. Kaplan: D'après mon expérience, qui commence à dater un peu, nous avons déjà dans le passé formulé des recommandations sur des règlements en vertu desquels des centaines et des centaines d'accusations avaient été portées, des ordonnances avaient été prises ou des taxes avaient été imposées. Dans tous ces cas, il est possible d'interjeter appel et de régler ces problèmes. Nous n'avons pas laissé ces questions nous arrêter. Je pense qu'il s'agit ici d'un dossier qui concerne peut-être plus étroitement les libertés fondamentales, mais je ne pense pas que nous devrions attendre les décisions des tribunaux étant donné le grand nombre de précédents.

Le coprésident: Je crois qu'il faut faire une distinction entre les principes en jeu et les faits relatifs à deux causes distinctes. Selon moi, il serait préférable que nous n'abordions pas les deux causes et que nous nous en tenions aux principes et aux aspects juridiques du règlement. Je crois que M. Kaplan a raison. Nous examinons continuellement ce genre de question. Nous prenons des décisions ou demandons à des ministères d'abroger des règlements en vertu desquels des gens ont dû verser des frais—c'est ce que nous faisons tout le temps.

Nous allons envoyer cette lettre. Nous devrions peut-être maintenant discuter des autres mesures que nous prendrons. Nous parlons dans la lettre d'abrogation immédiate. Nous n'exigeons pas une réponse immédiate et Dieu sait ce que sera cette réponse. L'été arrive et il y aura encore beaucoup de monde sur la colline. Quelqu'un a-t-il une idée quant à ce que nous devrions faire afin d'assurer le suivi de cette lettre? En fait, devrions-nous nous contenter d'attendre une réponse? Je voudrais avoir votre avis. Quelqu'un a-t-il une idée quant à ce que nous devrions faire en attendant une réponse?

M. Domm: Monsieur le président, après une période de temps raisonnable, nous pourrions peut-être examiner la réponse reçue, si nous en recevons une. Toutefois, nous n'en recevrons probablement pas puisque cette question est devant les tribunaux. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gestes que nous puissions poser avant de connaître leur réaction. Ils pourraient nous indiquer qu'ils ne souhaitent pas discuter de cette question pour le moment parce qu'elle est examinée par les tribunaux ou ils pourraient répondre directement à nos préoccupations en nous indiquant qu'ils vont prendre des mesures.

Le coprésident: Puisque nous avons décidé de tenir une réunion le 14 août, nous pourrions peut-être ajouter à la fin de la lettre que nous nous attendons à ce qu'ils aient la courtoisie de nous répondre avant disons la fin de juillet, de manière à ce que cette question puisse être réexaminée lors de cette réunion.